

Image not found or type unknown



COMPTE BANCAIRE POUR MINEUR

Par Ihili, le 16/11/2015 à 20:00

Bonsoir, j'aimerais avoir un conseil concernant un compte bancaire, mon fils est mineur et son père lui a ouvert un compte bancaire il y a quelques temps sans que je ne sois au courant (d'ailleurs mon fils non plus), son père se sert du compte pour lui personnellement ainsi qu'une carte bancaire également puisqu'il doit de l'argent à des huissiers donc il sait qu'en se servant du compte de mon fils rien ne peut être saisi. Est ce que c'est légal? On me dit que la banque a une responsabilité et qu'elle n'est pas en droit de laisser faire une chose pareil, vers qui me diriger pour stopper ça? Merci pour vos réponses
Cordialement